

Objets connectés : Les consommateurs peu informés selon Que Choisir



Objets connectés :
Les consommateurs
peu informés
selon Que
Choisir

Les consommateurs français ne disposent globalement pas d'informations suffisantes tant sur le fonctionnement des objets connectés qu'ils achètent que sur l'usage fait de leurs données personnelles, a alerté mercredi l'UFC-Que Choisir à l'occasion de la publication d'un rapport sur le sujet...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data

Protection Officer (DP0) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article